

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

*EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL*

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, Patrick LARRAY, Sylvie DENIS, LACOUR Danielle, AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, RIVIERE Mickaël.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Jean-Marc SCHIMITZ (à Jean-Marc HETSCH)- GASDON Maxime (à Danielle Lacour).

Absents : Magali BOULLIER- SEIGNERET Ludivine- Mickaël GOUJON.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : FESSY Véronique.

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2023.

DELIBERATION « MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LES COURS DE YOGA »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des cours de yoga sont donnés chaque lundi à la salle des fêtes et/ou à la salle d'évolution sous l'école, selon l'évolution du nombre de participants. Il propose de mettre à disposition l'une de ces salles moyennant un loyer de 30 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le loyer de 30 € par mois pour la mise à disposition de la salle des fêtes et/ou de la salle d'évolution sous l'école.

FAIT à PRADINES, le 26 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Le Maire,
Charles BRUN